

LABEL EUROPEEN des LANGUES

Appel d'offres - Année 2011
Clôture du dépôt des candidatures
31 octobre 2011



Le Label s'adresse à des initiatives innovantes dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues

Apprendre une langue ne signifie plus aujourd'hui s'asseoir à un bureau pour faire des exercices de grammaire. Les méthodes modernes peuvent être plus ludiques et plus efficaces. Le Label Européen des Langues a pour objectif de contribuer à stimuler l'intérêt pour l'apprentissage des langues (nationales et régionales), en distinguant des projets novateurs à tous les niveaux de l'éducation et de la formation (scolaire, universitaire, professionnel, éducation et formation tout au long de la vie). Coordonné par la Commission européenne, il est géré de manière décentralisée dans les vingt-sept Etats membres de l'Union européenne, les pays de l'Espace Economique Européen (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) et les pays associés, Croatie et Turquie.

- ***Une dimension européenne***

Le Label Européen des Langues s'adresse à des initiatives de dimension européenne, qui reflètent la réalité de l'Union dans sa diversité linguistique et exploitent ses potentialités (par exemple dans le contexte de contacts transfrontaliers), pour améliorer la connaissance et la compréhension d'autres cultures par l'apprentissage des langues.

- ***Qui peut postuler au label ?***

Le Label est ouvert à des initiatives et à des réalisations d'établissements (enseignement scolaire et enseignement supérieur), d'organismes et institutions d'éducation ou de formation, tant publics que privés, d'associations, d'acteurs du monde socio-économique, de médias, dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage linguistiques, indépendamment de l'âge des apprenants impliqués ou ciblés. L'utilisation des techniques de l'information et de la communication (TIC) peut être un élément du projet, mais ne représente pas une condition nécessaire.

Le LABEL EUROPEEN des LANGUES



Pour des initiatives innovantes dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues

• *Etes-vous impliqué(e) dans un projet qui met en œuvre de nouvelles approches de l'enseignement des langues ?*

• *Etes-vous en train de développer un projet particulièrement intéressant que vous souhaitez faire connaître et partager ?*

• *Votre projet a-t-il contribué à améliorer les compétences linguistiques de vos apprenants ?*

• *Si vous avez répondu OUI à au moins une de ces questions, vous pouvez être sélectionné(e) pour l'attribution du Label Européen des Langues !*

Pour plus d'informations et découvrir des exemples de projets labellisés

www.2e2f.fr

http://europa.eu.int/comm/education/language/fr_la_bel.html

Contact:

Susana MAJOR

Tél. : 05 56 00 94 86

@ : susana.major@2e2f.fr

LES CRITERES

L'innovation

- générer une *valeur ajoutée* dans le contexte national : apporter une amélioration quantitative et/ou qualitative de l'enseignement et de l'apprentissage des langues. Au niveau quantitatif, cela peut signifier l'inclusion de plusieurs langues dans un projet, en particulier les moins diffusées. Au niveau qualitatif, cela peut signifier l'adoption d'une méthodologie plus performante.
- être *original et créatif* : explorer des approches nouvelles, adaptées aux apprenants et à leur contexte (ce qui est novateur dans un contexte peut ne pas l'être dans un autre).

La pertinence

- des *initiatives intégrées*. Apprenants, enseignants, méthodes et produits doivent contribuer à identifier et à satisfaire les besoins ciblés par le projet. Les ressources mobilisées doivent être utilisées de manière créative pour stimuler l'apprentissage linguistique. Cela peut inclure, par exemple, la présence de personnes dont la langue enseignée est la langue maternelle, une pratique de la langue organisée dans le cadre de jumelages entre villes ou établissements, ou une coopération avec les entreprises locales;
- des *initiatives motivantes* pour les élèves et/ou les enseignants.

La transférabilité

- des initiatives incluant une innovation transférable : source potentielle d'inspiration pour d'autres groupes ou personnes dans des pays et des contextes différents, adaptables à l'apprentissage d'autres langues ou à un apprentissage linguistique par des groupes d'âges différents etc.

Quelles sont les modalités ?

Il est d'abord procédé à une large diffusion de l'information et de l'appel à candidatures. Un jury se réunit ensuite pour sélectionner les lauréats, et une cérémonie de remise des labels est organisée lors du Salon Expolangues à Paris (certificats signés par le commissaire européen responsable du multilinguisme et le ministre français concerné ou son représentant).

Quels types de projets ont une valeur ajoutée pour le label ?

Des projets en fin de réalisation, qui :

- *s'adressent à des publics diversifiés*
- *permettent le développement et l'entretien des connaissances tout au long de la vie ;*
- *permettent de garder ou d'obtenir un emploi ;*
- *visent à développer l'apprentissage précoce des langues ;*
- *visent à développer l'enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère à l'école en Europe (EMILE) ;*
- *visent à renforcer les dispositifs de formation initiale et continue des professeurs de langues – enseignants des établissements d'enseignement général et d'enseignement professionnel mais aussi*

enseignants impliqués dans l'éducation des adultes ;

- *visent à élargir l'éventail des langues enseignées dans les établissements et proposées dans les ressources documentaires des bibliothèques ;
Les projets peuvent concerner des langues étrangères, régionales, minoritaires et langues des migrants ;*
- *visent à sensibiliser le grand public à la diversité linguistique par le biais des médias (radio, télévision).*

Que reçoivent les lauréats ?

- *un certificat et un trophée délivrés lors d'une cérémonie officielle*
- *l'autorisation d'utiliser le logo du label européen des langues pour la promotion et la diffusion de leur production*
- *la publication de leurs travaux sur le site web de la Commission européenne et sur celui de l'Agence Europe-Education-Formation France*
- *la diffusion de leurs travaux par l'intermédiaire de la Commission européenne et de l'Agence nationale.*

Comment concourir ?

Le formulaire de candidature est disponible sur le site

www.europe-education-formation.fr

Ce formulaire doit être adressé en version papier, en 2 exemplaires dont un original directement à :

Agence Europe-Education-Formation France

« Label Européen des Langues »

Susana MAJOR

25 Quai des Chartrons

33080 BORDEAUX Cedex

Une version électronique doit être envoyée à :

Susana.major@2e2f.fr

1. **RAPPELS IMPORTANTS** : Date limite de dépôt des candidatures **31 octobre 2011**
2. Le responsable légal de l'institution et le coordinateur du projet doivent impérativement viser le dossier de candidature pour accord de participation à une sélection pour l'attribution du Label Européen des Langues.